

MAIRIE
de
LASSÉРАН 32550

PROVES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

Le Conseil Municipal de LASSERAN s'est réuni en séance ordinaire le 31 mars 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Michel SORIANO, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Etaient présents : Messieurs Michel SORIANO, Jean-Claude ESCUBES, Serge JACQUART, Mathieu ROUMAT, Arthur BENOIT, François SABATHE
Mesdames Christine BERGES, Tonia SALAÜN

Pouvoir :

Madame Joanne LACAZE donne pouvoir à Madame Christine BERGES
Madame Danièle SARLET donne pouvoir à Madame Tonia SALAÜN
Monsieur Arthur BENOIT donne pouvoir à Monsieur Mathieu ROUMAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Caroline MOMBOISSE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JANVIER 2023

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECLARE que le compte de gestion, pour l'exercice 2022, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET LOTISSEMENT

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECLARE que le compte de gestion, pour l'exercice 2022, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECLARE que le compte de gestion, pour l'exercice 2022, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur ESCUBES Jean-Claude, Maire-Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022. Au terme de chaque exercice comptable, un document de synthèse retrace l'ensemble des mouvements comptables du budget communal. Le compte administratif résume les réalisations effectuées sur l'exercice 2022. Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion 2022 (document de travail du comptable). La synthèse de ces documents est le suivant :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<u>RECETTES</u>			
Prévisions budgétaires totales	53 909.00	299 066.00	352 975.00
Titres de recette émis	34 258.88	251 734.96	285 993.84
Réductions de titres	0.00	4 793.10	4 793.10
Recettes nettes	34 258.88	246 941.86	281 200.74
<u>DEPENSES</u>			
Autorisations budgétaires totales	53 909.00	299 066.00	352 975.00
Mandats émis	42 053.64	191 651.77	233 705.41
Annulations de mandats	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes	42 053.64	191 651.77	233 705.41
<u>RESULTATS DE L'EXERCICE</u>			
Excédent		55 290.09	47 495.33
Déficit	7 794.76		

⇒ **Adopté à l'unanimité**

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	684 406.70	888 591.84	1 572 998.54
Titres de recettes émis	260 063.77	278 534.29	538 598.06
Réductions de titres	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes	260 063.77	278 534.29	538 598.06
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	684 406.70	888 591.84	1 572 998.54
Mandats émis	189 677.60	269.198.58	458 876.18
Annulations de mandats	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes	189 677.60	269 198.58	458 876.18
RESULTAT DE L'EXERCICE			
-----EXCEDENT	70 386.17	9 335.71	79 721.88
-----DEFICIT			

⇒ **Adopté à l'unanimité**

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	143 757.00	8 758.00	152 515.00
Titres de recettes émis	4 757.50	1 030.07	5 787.57
Recettes nettes	4 757.50	1 030.07	5 787.57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	143 757.00	8 758.00	152 515.00
Mandats émis	143 755.33	4 868.37	148 623.70
Dépenses nettes	143 755.33	4 868.37	148 623.70
RESULTAT DE L'EXERCICE			
-----EXCEDENT	138 997.83	3 838.30	142 836.13
-----DEFICIT			

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DU RESULTATS 2022

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2022, soit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	121 263.42 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	16 718.28 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	104 545.14 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	16 718.28 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2022, soit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	26 081.71 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	26 081.71 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	157 519.48 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2022, soit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	288.13 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	288.13 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	108 095.75 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : VOTE BUDGETS 2023

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget unique de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	349 443.00 €	107 770,00 €
RECETTES	349 443.00 €	107 770,00 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget unique de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent et en section d'investissement les dépenses et les recettes sont en sur-équilibre de la façon suivante :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	390 179.00 €	417 923.00 €
RECETTES	390 179.00 €	496 884.48 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget unique de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	10 097,00 €	109 127,00 €
RECETTES	10 097,00 €	109 127,00 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

VU l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2023 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

CONSIDERANT les bases 2023 aux montants suivants :

	Bases effectives 2022	Bases prévisionnelles 2023 notifiés
Taxe sur le foncier bâti	172 103	187 200
Taxe sur le foncier non bâti	26 289	28 100
Taxe d'habitation	14 724	15 769

Compte tenu de ces informations, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition applicables en 2023. Le produit ainsi attendu des impôts locaux serait de 114 023 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de maintenir les taux des taxes pour l'exercice 2023 ainsi :

Taxes	Taux
Taxe foncier bâti	56,73%
Taxe foncier non bâti	72,36%
Taxe d'habitation	13..72%

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions ci-dessous, pour l'année 2023, aux associations.

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Amicale Lasséranaise des donneurs de sang	200,00 €
Amicale Sapeurs pompiers	100,00 €
Club des retraités retrouvailles d'Antan	200,00 €
Coopérative scolaire St-Jean /Lasséran	1 300,00 €
Foyer rural de Lasséran	1 800,00 €
Lou Rigaou et ses amis	100,00 €
Secours populaire	50,00 €
Société de Chasse Lasséran	500,00 €
Association d'aide aux victimes	50,00 €
Les chevrons Lasséranais	100,00 €
Les Restos du Coeur	50,00 €
TOTAL	5 600,00 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : MONTANT DE LA REDEVANCE FRANCE TELECOM 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, le montant perçu par la commune concernant la redevance TELECOM 2023 s'élèvera à 665,20 €.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : REDEVANCE EAU POTABLE – ABONNES RACCORDES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le tarif concernant la redevance relative à la fourniture d'eau potable aux abonnés raccordés à l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de fixer à 1 € HT/m³ le tarif de la redevance à la fourniture d'eau potable aux abonnés raccordés à l'assainissement collectif.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : CONVENTION DE FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA SOCIETE VEOLIA

La Collectivité est membre du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable des Cantons d'Auch Sud.

Ce syndicat a confié l'exploitation de son service de distribution d'eau potable à la Société par contrat de délégation de service public du 01/01/2019 au 31/12/2030.

Conformément à la législation en vigueur, la Collectivité a demandé à la Société, qui l'accepte, de recouvrer pour son compte la redevance d'assainissement avec les redevances relatives à la fourniture d'eau potable.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de VEOLIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de VEOLIA pour le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : DATE LIMITE DE RACCORDEMENT A LA STATION D'EPURATION – DATE LIMITE DE PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la Préfecture concernant la réglementation.

QUESTIONS DIVERSES

- 1 – Madame BEDOURET demande à acquérir la bande qui longe sa parcelle cotée chemin communal. Monsieur le Maire qu'il est nécessaire de mettre une borne d'angle qui sera au frais de cette personne. Il est proposé de vendre cette parcelle à hauteur de 0.50 €/m².
- 2 – Découpage des lots n° 5 et n° 16 du lotissement : Prix à fixer après le passage du géomètre.
- 3 – Proposition d'achat d'un vidéoprojecteur. Une prévision à hauteur de 1 500 € a été inscrite au budget principal 2023.
- 4 – Réunion commission des Impôts Directs : 17 avril 2023 à 18h30
- 5 – Présentation de la charte forestière du territoire le jeudi 20 avril 2023.
- 6 – Statistiques sur le relais de la collecte des vêtements.
- 7 – Proposition d'un contrat AXA concernant la santé communale auprès des administrés. Proposition refusée par le Conseil Municipal.
- 8 – L'école de musique de PAVIE demande une subvention. Subvention refusée par le Conseil Municipal.
- 9 – Information – Site de présentation des villages gersois.
- 10 – SIIS : Recherche d'un cuisinier pour la cantine scolaire pour septembre 2023.
- 11 – Demande d'un établissement scolaire privé de participation au financement. Participation refusée par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal lève la séance à 23h 00.

Signatures :

Michel SORIANO	Jean-Claude ESCUBES	Serge JACQUART
BERGES Christine	SABATHE François	Joanne LACAZE Pouvoir à Mme BERGES Christine
BENOIT Arthur Pouvoir à Mr ROUMAT Mathieu	Caroline MONBOISSE	SALAÛN Tonia
Mathieu ROUMAT	Danièle SARLET Pouvoir à Mme SALAÛN Tonia	